

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 novembre 2011

CP 11/11-11

L'an deux mil onze, le 28 novembre à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Capayrou et Quéréilhac. ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Descazeaux et Marty ;

Etaient excusés : MM. Cambon, Moignard et Lavabre.

M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général et Président de Tarn-et-Garonne Habitat n'a pas participé au vote.

TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS COMMUNES DE LAPENCHE, MOLIERES ET MONTAIGU-DE-QUERCY

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen quatre demandes de garanties d'emprunts présentées par Monsieur le Président de Tarn et Garonne Habitat. Elles concernent l'acquisition et l'amélioration et la construction de logements.

I – Commune de Lapenche

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de 3 logements individuels de type 4 situés les jardins de Candé, route de Sainte Eulalie à Lapenche.

Le plan de financement prévisionnel global d'un montant global de 371 174 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	34 044,00 €
* Prêt PLUS travaux	209 128,00 €
* Prêt PLAI foncier	16 660,00 €
* Prêt PLAI travaux	102 340,00 €
* Subvention Etat	9 002,00 €
Total	371 174,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 362 172 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PLUS foncier	
Montant	34 044,00 €
Montant de la garantie	30 639,60 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

- Prêt PLUS travaux	
Montant	209 128,00 €
Montant de la garantie	188 215,20 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

- Prêt PLAI foncier	
Montant	16 660,00 €
Montant de la garantie	14 994,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

- Prêt PLAI travaux	
Montant	102 340,00 €
Montant de la garantie	92 106,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 325 954,80 €, soit 90 % d'un montant global de 362 172 €, la commune de Lapenche se portant garante à hauteur de 10 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 18 août 2011.

II – Commune de Molières

1. *Ilot Pierre*

Cette opération concerne la construction de trois logements (1 T3 et 2 T4) situés îlot Pierre à Molières.

Le plan de financement prévisionnel global d'un montant global de 233 431 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS travaux	164 675,00 €
* Prêt PLAI travaux	59 756,00 €
* Subvention Etat	9 000,00 €
Total	233 431,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 224 431 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PLUS travaux	
Montant	164 675,00 €
Montant de la garantie	82 337,50 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Préfinancement	3 à 24 mois
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

- Prêt PLAI travaux	
Montant	59 756,00 €
Montant de la garantie	29 878,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Préfinancement	3 à 24 mois
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 112 215,50 €, soit 50 % d'un montant global de 224 431 €, la commune de Molières se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité des emprunts souscrits.

2. La poste

Cette opération concerne l'acquisition et l'amélioration de deux logements (1 PLUS et 1 PLAI) situés à La poste à Molières.

Le plan de financement prévisionnel global d'un montant global de 103 395 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS travaux	72 366,00 €
* Prêt PLAI travaux	22 029,00 €
* Subvention Etat	9 000,00 €
Total	103 395,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 94 395 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PLUS travaux	
Montant	72 366,00 €
Montant de la garantie	36 183,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

– Prêt PLAI travaux	
Montant	22 029,00 €
Montant de la garantie	11 014,50 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 47 197,50 €, soit 50 % d'un montant global de 94 395 €, la commune de Molières se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité des emprunts souscrits.

III – Commune de Montaigu-de-Quercy

Cette opération concerne la construction d'un logement T3 situé impasse des Palmiers à Montaigu-de-Quercy.

Le plan de financement prévisionnel global d'un montant global de 104 031 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS travaux	70 030,00 €
* Subvention Etat	1,00 €
* Subvention Commune	34 000,00 €
Total	104 031,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 70 030 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

– Prêt PLUS travaux	
Montant	70 030,00 €
Montant de la garantie	35 015,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Préfinancement	3 à 24 mois
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 35 015 €, soit 50 % d'un montant global de 70 030 €, la commune de Montaigu-de-Quercy se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et Garonne Habitat :

Acquisition et amélioration de 3 logements individuels de type 4 situés les jardins de Candé, route de Sainte Eulalie à Lapenche

. la garantie du département à hauteur de 90 % soit un montant global de 325 954,80 € pour deux prêts PLUS, l'un de type « foncier » d'un montant de 34 044 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 %, l'autre de type «travaux» d'un montant de 209 128 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 % contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et deux prêts PLAII, l'un de type « foncier » d'un montant de 16 660 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 %, l'autre de type «travaux» d'un montant de 102 340 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 % ;

- Précise que la commune de Lapenche accorde sa garantie à hauteur des 10 % restants ;

Construction 3 logements (1 T3 et 2 T4) situés îlot Pierre à Molières

. la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global de 112 215,50 € pour un prêt PLUS l'un de type « travaux » d'un montant de 164 675 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 € à 0,50 % et un prêt PLAII de type « travaux » d'un montant de 59 756 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 %, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

Acquisition et amélioration de deux logements (1 PLUS et 1 PLAI) situés à La poste à Molières

. la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global de 47 197,50 € pour un prêt PLUS de type « travaux » d'un montant de 72 366 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 % et un prêt PLAI de type « travaux » d'un montant de 22 029 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 %, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

- Précise que la commune de Molières accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;

construction d'un logement T3 situé impasse des Palmiers à Montaigu-de-Quercy

. la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant de 35 015 € pour un prêt PLUS travaux d'un montant de 70 030 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00 % à 0,50 % contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

- Précise que la commune de Montaigu-de-Quercy accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat qui n'a pas participé au vote.

Le Président,